



Edito

N°117 NOVEMBRE 2022

Voter aux élections professionnelles

Le SNUipp-FSU, avec la FSU, est le syndicat majoritaire des personnels qui exercent dans les écoles et à l'Education Nationale, dans le Haut-Rhin comme partout en France.

Au quotidien, il accompagne des collègues et des équipes entières pour que leurs droits soient respectés, pour permettre de mieux travailler en revendiquant :

- de meilleures rémunérations pour rattraper le décrochage salarial et rendre nos métiers attractifs ;
- des recrutements pour réduire le temps de travail et les effectifs de toutes les classes, pour reconstruire les Rased, ainsi que tous les dispositifs de l'ASH ;
- le respect des droits, notamment la mobilité ;
- la reconnaissance d'un métier de concepteur-trice et non d'exécutant-e ;
- la fin de la précarité pour les AESH avec un statut et une rémunération à la hauteur de leurs missions.

Depuis les dernières élections, nous n'avons pas chômé. La crise sanitaire a percuté notre société et notre École. Elle a, notamment, mis en exergue des inégalités sociales et scolaires que nous refusons, « Tous les élèves sont capables de réussir », notre slogan est toujours autant d'actualité. Avant le Covid, durant les mobilisations contre la réforme des retraites, notre fédération s'est inscrite et a construit, dans l'unité syndicale, les nécessaires mobilisations interprofessionnelles.

La loi de transformation de la fonction publique a, quant à elle, détruit les compétences des CAPD. Ces dernières permettaient aux délégué-es des personnels de contrôler les opérations de carrière (promotions, mobilité, etc.). Elles permettaient aussi, avec l'appui de la profession, d'exiger des évolutions dans la gestion collective des personnels vers plus d'équité ou de transparence. Ces valeurs sont notre ADN.

Et aujourd'hui, sans CAPD (ou presque), l'action de délégué-es des personnels, présent-es au plus près de vous, est encore plus nécessaire qu'auparavant. Car qu'il s'agisse des affectations des personnels, des changements de département, de l'autoritarisme d'IEN, des ouvertures et fermetures de classes ou de postes ou de toute autre opération de carrière, le syndicalisme combatif et responsable que nous portons, agit et permet d'avancer.

ACHTUNG !

(Partie bilingue du journal!)

Si vous souhaitez ne pas figurer sur des listes publiées par le SNUipp-FSU, adressez nous un mail dans ce sens (précisez vos noms et adresses)

Sommaire

1. Edito
2. et 3. Voter pour la FSU et le SNUipp-FSU
4. Les votes pour les différentes instances
5. Mode d'emploi du vote
6. Voter pour exiger des augmentations de salaire
7. Voter pour de meilleures conditions de travail
8. Voter dans les écoles

**Elections pro
Du 1^{er} au 8 décembre
Je vote FSU et SNUipp**

En encart dans ce numéro :

- un bulletin d'adhésion
- la profession de foi pour les élections à la CAPD du Haut-Rhin
- la profession de foi pour les élections au CSA-A
- un 4 pages FSU spécial « retraite »



SNUipp

SYNDICAT
NATIONAL
UNITAIRE

des Instituteurs

Professeurs des écoles
et PEGC du Haut-Rhin

19 Bd Wallach

68100 MULHOUSE

Tél : 03 89 54 92 58

06 86 31 37 42

Email : snu68@snuipp.fr



FSU

Fédération
Syndicale
Unitaire

Couleurs d'École

Prix 1 Euro - Trimestriel

Directeur de publication :

Mariane Brosse-Heimburger

N° CPPAP : 1125 S 07575

ISSN : 1254-3594

Dépôt légal 3^{ème} tri.2022

Novembre 2022

28^{ème} année de publication

Imprimé par

Imprimerie Centrale

Mulhouse

Du 1^{er} au 8 décembre, je vote FSU et SNUipp-FSU !

Elections professionnelles du 1^{er} au 8 décembre

Voter pour la FSU et le SNUipp-FSU

Les élections professionnelles auront lieu du 1^{er} au 8 décembre 2022. C'est un moment important au cours duquel seront élu.es les représentant.es des personnels.

Ensemble, agissons ! En portant les valeurs de la FSU et du SNUipp, en nous battant sur tous les fronts pour l'amélioration de nos conditions de travail, pour le respect de nos droits individuels et collectifs, pour la réussite de tous les élèves.



Par-delà nos diversités, il est important de nous mobiliser et de voter pour les listes présentées par le SNUipp et la FSU lors des élections paritaires du 1^{er} au 8 décembre 2022.

Voter FSU et SNUipp-FSU c'est voter pour :

- la défense et l'amélioration des droits des personnels (salaires, temps partiels, disponibilités, seconde carrière, égalité homme/femme...)
- une transparence absolue et une équité réelle dans la gestion de la carte scolaire, de la carrière des personnels et des mouvements intra et inter départementaux
- un retour de la gestion des carrières des personnels en CAPD et l'évolution concertée des règles du mouvement et de gestion des promotions
- des recrutements en nombre pour la baisse des effectifs par classe, le redéploiement des Rased, plus de maîtres que de classes, des remplacements assurés, des décharges de direction supplémentaires ...)
- la défense de tous les services publics menacés par une idéologie ultralibérale



- un véritable statut de fonctionnaire pour tous les personnels, notamment les AESH

Voter FSU et SNUipp-FSU c'est aussi voter pour :

- une revalorisation salariale de 300 euros tout de suite et une indexation des grilles indiciaires
- renforcer l'action collective dans un contexte de crise du système économique qui n'épargne que les plus hauts revenus



- une société plus juste, plus solidaire et plus égalitaire
- une action concrète pour le climat et la bio-diversité



- la recherche systématique de l'action syndicale unitaire par la discussion et les propositions d'action auprès d'autres organisations syndicales

- la défense de l'École Publique Laïque, profondément attaquée depuis le dernier quinquennat (loi Rilhac, expérimentation marseillaise, pilotage par les évaluations, mise au pas pédagogique...)

- une formation initiale et continue de qualité

- la liberté pédagogique et la fin du pilotage par les évaluations

- la place réaffirmée du conseil de maîtres (à l'opposé du rôle hiérarchique du directeur souhaitée par la loi Rilhac)



- un système de retraite à 60 ans solidaire et sans décote garantissant un niveau de pension de 75% du revenu d'activité.



**ENGAGÉ-ES POUR
LE SERVICE PUBLIC**



Elections professionnelles du 1^{er} au 8 décembre

Les votes pour les différentes instances

La loi de transformation de la fonction publique a profondément modifié les instances de dialogue social et vidé, en grande partie, les CAPD, de leurs compétences.

A compter du 1^{er} janvier 2023, elle crée les **CSA-M**, **CSA-A** et CSA-D, Comité Social d'Administration Ministériel, Académique et Départementaux qui remplaceront les CTM, CTA et CTSD et qui statueront sur les moyens en postes (carte scolaire) mais aussi sur la formation et la gestion des mobilités (promotions, mouvement).

Elle remplace également les CHSCT par une nouvelle instance : **la Formation Spécialisée Santé, sécurité et conditions de Travail** (FSSSCT), pour laquelle il n'est pas nécessaire de voter, sa constitution découlant des votes en CSA-M et CSA-A.

Il existe aussi des **instances spécifiques** :

- pour les **personnels contractuels, alternants, AESH, AED** : les CCP, Commissions Consultatives Paritaires.
- pour les **directeurs et directrices d'établissements spécialisés**, de SEGPA, pour certains **PsyEN** : **CCSA, CCPA, CAPN et CAPA**

Au milieu de toutes ces instances, comment s'y retrouver ? Petit visuel pour vous aider à comprendre les votes.

FSU ou SNUipp-FSU : pour qui voter ?

Le SNUipp-FSU fait partie d'une fédération syndicale, la FSU (Fédération syndicale Unitaire) qui regroupe l'ensemble des professions de l'Education Nationale et de nombreuses fonctions publiques.

Selon les compétences des instances, il vous faudra donc voter soit pour la FSU soit pour le SNUipp-FSU.

Le vote est fédéral (FSU) lorsqu'il concerne une instance qui réunit plusieurs partenaires et professions de l'Education nationale.

CSA-M et CSA-A, mais aussi CCP, CAPN, CAPA, CCSA, CCPA : vote FSU



Le vote n'est pas fédéral (SNUipp-FSU) lorsqu'il ne concerne que les PE, les instituteur-trices et certains PsyEN.

CAPD : vote SNUipp-FSU



La CAPD → Commission Administrative Paritaire Départementale

Ses missions

- RDV de carrière et temps partiels : étude des recours individuels
- Recrutement : refus de titularisation, licenciement, personnels en situation de handicap
- Formation : refus de formation ou d'utilisation du compte personnel de formation
- Questions disciplinaires

Qui vote ? Les professeur-es des écoles, les instituteur-trices et les PsyEN détaché-es



LE CSA-A → Comité Social d'Administration Académique

Ses missions

- la déclinaison académique des règles de mobilité et de promotion
- la répartition des postes entre les départements
- le recrutement sur la liste complémentaire
- le plan de formation académique
- les questions relatives aux AESH
- le plan académique égalité professionnelle femmes / hommes

Qui vote ? Tous les personnels relevant du Ministère de l'Education Nationale exerçant dans l'académie



LE CSA-M → Comité Social d'Administration Ministériel

Ses missions

- La répartition des moyens
- Le plan d'action égalité professionnelle
- Le fonctionnement et l'organisation du service
- Les textes réglementaires concernant les personnels
- Les Lignes Directrices de Gestion (mobilité et avancement)
- La protection de la santé physique et mentale, à l'hygiène, à la sécurité des agent-es dans leur travail

Qui vote ? Tous les personnels relevant du Ministère de l'Education Nationale

Le vote détermine le poids de chaque syndicat



LA CCP → Commission Consultative Paritaire

Ses missions

- Étude des recours sur l'évaluation individuelle
- Licenciement
- Situation des personnels en situation de handicap
- Questions disciplinaires

Qui vote ? Les AESH, les AED, les enseignant-es contractuel-es



AUTRES VOTES

CCSA

Commission Consultative Spéciale Académique, traitant spécifiquement des directeur-trices d'établissements spécialisés

Qui vote ? Les directeurs et directrices d'établissements spécialisés

CCPA

Commission Consultative Paritaire Académique traitant spécifiquement des directeur-trices adjoint-e chargé-es de SEGPA

Qui vote ? Les directeurs et directrices adjoint-es de SEGPA

CAPN et CAPA

Commission Administrative Paritaire nationale et académique communes à tous les personnels exerçant dans le 2nd degré, aux PsyEN et aux PEGC

Qui vote ? Les PsyEN et les PEGC



Elections professionnelles du 1^{er} au 8 décembre

Mode d'emploi du vote



Calendrier du vote

Dès maintenant, si vous ne l'avez pas encore fait : **activation de votre compte électeur** (avec votre identifiant électeur, c'est-à-dire l'adresse mail pro) sur le portail élection et **création de votre mot de passe « élections »** en utilisant le mail réceptionné le 13 octobre sur sa messagerie académique.

Jusqu'au 25 novembre : **remise de la notice de vote contenant votre code de vote personnel** (en main propre par le directeur ou la directrice, le plus souvent). Si vous ne l'avez pas reçue : contactez-pour connaître la marche à suivre récupérer vos code de vote personnel.

Du 1^{er} décembre 8h au 17 décembre 17h : **vote** avec votre identifiant électeur, votre mot de passe élections et votre code de vote.

Où voter ?

Professeur des écoles, AESH, contractuel.le, alternant.e, PES, PsyEN*, directeur.trice de Segpa ou d'établissement spécialisé : vous ne voterez pas pour les mêmes instances (cf page 4).

*PsyEN : selon que vous êtes contractuel.le, détaché.e ou intégré.e, là aussi, vous voterez pour des instances différentes. **N'hésitez pas à prendre contact avec vos élu.es du SNUipp-FSU68 pour y voir clair.** snu68@snuipp.fr / 03 89 54 92 58

Je suis Professeur-e des écoles / Instit. J'ai 3 votes

1 Pour le CSA-M

Comité Social d'Administration Ministériel
Ses missions : moyens, textes réglementaires, LDG (mobilité et avancement), Santé Sécurité Conditions de Travail.



2 Pour le CSA-A

Comité Social d'Administration Académique
Ses missions : déclinaison académique des LDG, répartition des postes, recrutement LC, plan de formation, AESH, égalité professionnelle femmes/hommes.



3 Pour la CAPD

Commission Administrative Paritaire Départementale

Ses missions : recours individuels, refus de titularisation, licenciement, personnels en situation de handicap, refus de formation, questions disciplinaires.



Je suis Professeur-e des écoles stagiaire J'ai 2 votes

1 Pour le CSA-M

Comité Social d'Administration Ministériel.
Ses missions : moyens, textes réglementaires, LDG (mobilité et avancement), Santé Sécurité Conditions de Travail.

2 Pour le CSA-A

Comité Social d'Administration Académique.
Ses missions : déclinaison académique des LDG, répartition des postes, recrutement LC, plan de formation, AESH, égalité professionnelle femmes/hommes.



Je suis contractuel.le ou alternant.e J'ai 3 votes

1 CSA-M

Comité Social d'Administration Ministériel.
Ses missions : moyens, textes réglementaires, LDG (mobilité et avancement), Santé Sécurité Conditions de Travail.

2 CSA-A

Comité Social d'Administration Académique.
Ses missions : déclinaison académique des LDG, répartition des postes, recrutement LC, plan de formation, AESH, égalité professionnelle femmes/hommes.



3 CCP

Commission Consultative Paritaire.
Ses missions : Étude des recours sur l'évaluation individuelle, licenciement, Personnels en situation de handicap, questions disciplinaires.

Je suis AESH J'ai 3 votes

1 CSA-M

Comité Social d'Administration Ministériel.
Ses missions : moyens, textes réglementaires, LDG (mobilité et avancement), Santé Sécurité Conditions de Travail.

2 CSA-A

Comité Social d'Administration Académique.
Ses missions : déclinaison académique des LDG, répartition des postes, recrutement LC, plan de formation, AESH, égalité professionnelle femmes/hommes.

3 CCP

Commission Consultative Paritaire.
Ses missions : étude des recours sur l'évaluation individuelle, licenciement, Personnels en situation de handicap, questions disciplinaires.



Du 1^{er} au 8 décembre, je vote FSU et SNUipp

Voter pour exiger des augmentations de salaire

Depuis des années, la FSU et la FSU-SNUipp alertent sur le déclassement salarial des personnels d'éducation qui subissent de plein fouet les effets de l'actuelle inflation galopante. Fins de mois difficiles, difficultés à payer l'essence pour les personnels effectuant de longs trajets... Face à cette situation, la réaction du gouvernement n'est pas suffisante.

Des mesures et des annonces insuffisantes

La hausse de 3,5% du point d'indice, concédée par le gouvernement fin juin, ne compense pas l'inflation, sans même parler du rattrapage de la dégradation salariale continue depuis 2010 !

Les annonces du Ministre de l'EN concernant le passage à 2000 euros en début de carrière sonne comme une nouvelle marque de mépris envers les milieux et fins de carrière, qui n'en bénéficieraient pas.

Le gouvernement s'entête à vouloir exiger des contreparties en échange des augmentations, et notamment de la tranche de revalorisation au-dessus des 10% : c'est inacceptable !

Enfin, la part de l'indemnitaire risque de rester prépondérante : rappelons-le, cela n'entre pas dans les cotisations sociales et n'est donc pas pris en compte pour le calcul de notre future retraite. La FSU exige que les revalorisations soient une augmentation des indices !



ENGAGÉ-ES **POUR**
LES PERSONNELS
ET LES ÉLÈVES

NOS SALAIRES

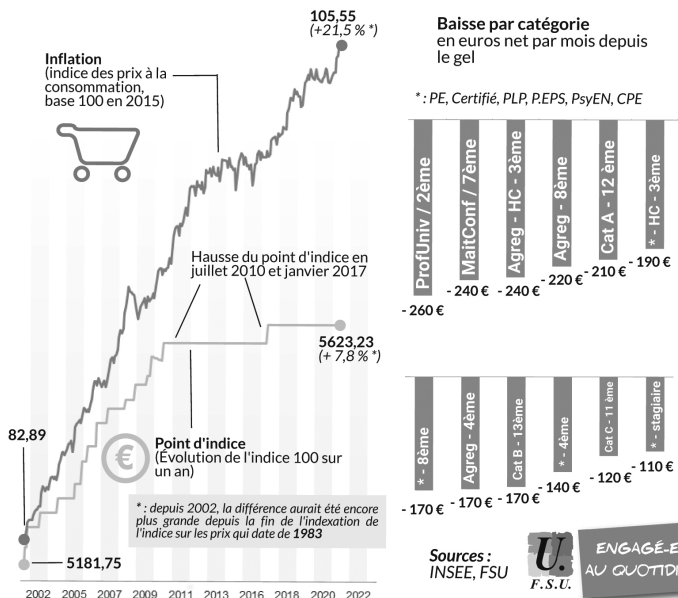
-20%

EN 20 ANS

**LE RATTRAPAGE EST
INDISPENSABLE !**

Du 1^{er} au 8 décembre,
▶ FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX ◀
avec les syndicats de la FSU

Salaires : quel rattrapage du pouvoir d'achat ?



AED et AESH toujours au bord du chemin

Les annonces ne concernent que les enseignants.

Les personnels AED et AESH sont maintenus dans un état de précarité économique inacceptable.

90% des AESH sont ainsi sous le seuil de pauvreté, du fait des temps partiels imposés.

Des inégalités hommes-femmes toujours importantes

Les femmes représentent 73% des personnels de l'Éducation nationale mais leur salaire net moyen demeure inférieur à celui des hommes de 15%. Les causes de ces écarts sont connues : moins de primes, d'heures supplémentaires et de missions supplémentaires du fait de la charge domestique accrue, temps partiels plus nombreux, retard pris sur l'avancement de carrière du fait des congés parentaux et des disponibilités, promotion à des postes à responsabilités plus rares chez les femmes.

Les emplois précaires se développent. Ils offrent de faibles perspectives de carrière, sont peu rémunérés et sont la plupart du temps occupés par des femmes. C'est la réalité des AESH qui sont à 93% des femmes.

Voter pour la FSU et le SNUipp-FSU c'est voter pour exiger :

- une augmentation du point d'indice assurant au moins le rattrapage de la baisse de salaires depuis le gel du point d'indice en 2010
- une indexation des salaires sur l'inflation et celles des pensions sur les salaires
- une augmentation des salaires pour tous les personnels, et à travers l'ensemble de la carrière

Voter pour de meilleures conditions de travail

Effectifs par classe, inclusion, accueil d'élèves à besoin éducatif particulier, formation, liberté pédagogique, possibilité de mutation et de seconde carrière, travail à temps partiel (...) : nos conditions de travail doivent être améliorées.

Même si cela demeure largement insuffisant, ces dernières années, les interventions de la FSU et du SNUipp-FSU ont permis des avancées réelles. Citons entre autres :

Au niveau national

- abandon du projet de réforme des retraites à points , grâce aux mobilisations et ... à la COVID19.
- recul du ministère sur la primarisation galopante des programmes de maternelle (encore trop marquée)
- dégel du point d'indice
- prise en compte de l'épuisement professionnel
- fin des APC obligatoires pour les directeurs-trices et les chargé.es d'école
- augmentation des décharges pour la direction (certes encore insuffisantes)
- PPMS passés sous la responsabilité conjointe des DSDEN et des collectivités territoriales

Au niveau départemental

- départage selon l'AGS totale (et non uniquement selon l'ancienneté comme PE) en cas d'égalité de barème lors des promotions à la Hors Classe
- allègement du temps d'APC pour les collègues engagé.es dans les évaluations CP/CE1
- aucune affectation sur des vœux non émis lors du mouvement intra-départemental après recours
- groupe de travail sur la charge de travail des CPC
- protocole de prise en charge des élèves EBEP (travail en CHSCT encore insuffisamment diffusé)

Mais il reste tant à faire !!!

Temps de travail :

- gagner le droit à **temps partiel** sans autorisation pour tous et toutes, réintroduire la quotité de 80%
- gagner le droit à **disponibilité**, à **départ en formation** longue, à **détachement**, à **rupture conventionnelle**
- faire **reconnaître le travail invisible** et aller vers un temps de travail déconnecté du temps de classe des élèves (enseignants : 18h devant élèves +6h de concertation / élèves : 24h de classe)

Carrière

- déconnecter l'avancement des RV de carrière : avancement au rythme le plus rapide pour tous et toutes
- gagner la fin des postes à profils : nous sommes tous et toutes capables d'enseigner sur tout type de poste, sauf ceux demandant un diplôme ou une certification particulière.
- gagner la stricte égalité salariale et le respect de la proportion homme/femme pour l'avancement dans tous les départements.



Dans le Haut-Rhin, l'action de vos élu.es du SNUipp-FSU, c'est chaque année :

5 à 10 journées de formation syndicale (mouvement, retraites, lecture, travail contrarié...)

30 réunions (RIS, AG, Conseil syndical, congrès, visios...)

Des centaines de collègues accompagnés lors des mouvements inter et intra

30 à 50 collègues accompagnés en audience ou en convocation

Des dizaines d'écoles défendues en carte scolaire

Des dizaines d'appel à des IEN, **des centaines** de mails et d'appels aux services du Rectorat et de la DSDEN

150 interventions et accompagnements pour la santé au travail (CHSCT et CDAS)

Des milliers de mails réceptionnés et autant de réponses à vos questions

Beaucoup d'interventions sur des situations individuelles ou collectives

Formation

- gagner le **retour à une formation continue sur temps élèves**
- **gagner une formation initiale de qualité** sans considérer les PES et les alternants comme des moyens d'enseignement et de remplacement
- Moyens : gagner un budget à la hauteur des besoins pour :
 - **diminuer les effectifs** par classe,
 - redéployer les **Rased et les PdMQdC**
 - augmenter les **décharges de direction** et assurer les **temps de pondération REP+**
 - assurer tous les **remplacements**
 - créer des **emplois statutaires** d'AESH, d'aide à la direction

Mobilité :

- regagner la **transparence et l'équité** des opérations de mouvement

Direction :

- réaffirmer le **rôle central du conseil des maîtres** (décisions de regroupement, de fusion, horaires...)
- faire reconnaître et diminuer la **charge de travail des directeurs-trices** (décharge, allègement, salaire)

Et tant d'autres sujets :

droits des AESH, inclusion, enseignement spécialisé⁷, ...





Voter dans les écoles

Élections professionnelles 2022

Dès aujourd'hui

- Ouverture de son portail élections à partir du mail pro, et création de son "mot de passe élections"

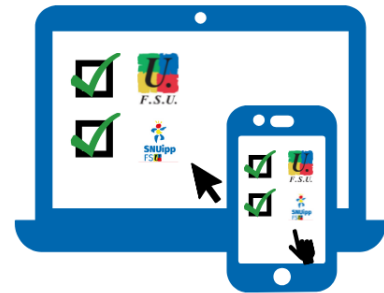


- A partir du 7 novembre : réception de la notice de vote (à l'école, établissement, PIAL de rattachement ou à domicile)
=> contient le "code de vote"



Du 1er au 8 décembre 17h heure de Paris

- 24h/24 depuis n'importe quel ordinateur, tablette ou smartphone connecté à internet : se connecter à son portail élections et se munir de son "code de vote"
- Pour les écoles de 6 électeurs et plus => Mise en place d'un espace de vote du 1er au 8 décembre : un ordinateur connecté à internet dans un endroit dédié et discret



1, 2, 3 : je vote !

1. Mon identifiant (adresse mail pro)
2. Mon mot de passe (créé avec 12 caractères)
3. Mon code de vote (sur la notice reçue)



<https://www.education-jeunesse-recherche-sports.gouv.fr/electionspro2022/>

Une question, une difficulté ? CONTACTEZ-NOUS

- 0800 900 120 *à compter du 28 novembre*
- elections2022@snuipp.fr
- elections.snuipp.fr

"Mot de passe élections" perdu ?

Sur le portail élections : saisir son mail pro puis cliquer sur le lien "mot de passe oublié ?". Réception d'un nouveau lien par mail. Jusqu'au 8 décembre à 16h45

"Code de vote" perdu ?

Se connecter sur le portail élections et suivre la procédure "demander un nouveau code de vote". Celui-ci sera envoyé par sms ou autre adresse mail. Jusqu'au 8 décembre à 16h45

▶ FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX ◀
avec les syndicats de la FSU

**En CSA et CCP
je vote**



**En CAP
je vote**



19 boulevard Wallach
Tel. : 03 89 54 92 58 / 06 86 31 37 42
Site internet : <http://68.snuipp.fr/> Mail : snu68@snuipp.fr
Facebook : <https://www.facebook.com/snuippfsu.hautrhin>